



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 95221

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en place de la réforme LMD au sein des études de masso-kinésithérapie. La décision de votre ministère de stopper l'accès à la première année de masso-kinésithérapie via la première année d'étude médicale (PCEMI) a suscité de vives réactions au sein de la profession. Suite à cela le passage, via PCEM1, a été maintenu pour une période de deux ans et un groupe de travail pour la mise en place du LMD a été constitué en octobre 2005. La profession connaissant des évolutions importantes, le programme de la formation en date de 1989 est devenu obsolète. Dans ces conditions, la mise en oeuvre du LMD représente un enjeu capital pour la formation des masseurs-kinésithérapeutes. Cependant les résultats actuels des concertations au sein des groupes de travail inquiètent fortement la profession qui craint de voir aboutir une réforme qui ne reflèterait pas les besoins de cette formation. Aussi, il souhaiterait qu'il lui précise la position du gouvernement et l'avancée des travaux sur ce dossier, ainsi que les mesures qui pourront être prises pour permettre un alignement des études de masso-kinésithérapie sur le cycle universitaire et la mise en place du LMD.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités, garant de la qualité des soins, est particulièrement attentif à la formation des masseurs-kinésithérapeutes. La réflexion engagée avec les organisations représentatives des professions concernées dans le cadre de la mise en place du dispositif licence - master - doctorat (LMD) doit permettre le maintien de la délivrance d'un diplôme d'État d'autorisation d'exercer, de la responsabilité du ministère chargé de la santé et parallèlement, l'attribution par les universités, selon les règles qui régissent l'enseignement supérieur, d'un grade licence, master ou doctorat permettant la poursuite des études ouvrant des possibilités éventuelles d'évolution de carrières. Un comité de pilotage vient d'être mis en place entre le ministre chargé de la santé et celui chargé de l'enseignement supérieur pour permettre la rénovation des programmes de formation des différents professionnels de santé et permettre leur reconnaissance dans le dispositif européen LMD. La réflexion sur le programme de masso-kinésithérapie devrait être engagée en mars 2007 avec la participation des différents représentants de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95221

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5345

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1411